

N° 2025.05

Objet : Tarif appliqué au thé dansant.

Date de Convocation

Le 7 février 2025

Le quatorze février deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Étaient présents :

M. Laurent RICHARD, Président,
Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, Mme Martine DELIGEON, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Françoise MORISSE, Mme Sophie RANDUINEAU.

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 11

Représentés : 03

Votants : 14

Pouvoirs :

Mme Bénédicte BEYENS à M. Laurent RICHARD,
M. Gilles BACHELET à Mme Guylène BIGOT,
Mme Aurélie SCHEMEL à M. Philippe BEAUVAIS

Absentes excusées : Mme Fabienne TURBERT, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Katia CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Suite au succès du thé dansant organisé fin 2024, Monsieur Laurent RICHARD, Président du C.C.A.S, expose au Conseil d'Administration que le CCAS a désormais décidé d'organiser un à deux thés dansants par an pour les seniors montois et hors montois.

En effet, ce moment convivial où les gens peuvent danser, discuter autour d'un thé gourmand pendant la période hivernale et automnale, est incontournable pour celles et ceux qui aiment partager, de plus, cette manifestation s'inscrit dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Le président propose une participation (boisson, goûter et musique) de :

-6€ pour chaque montois(e) inscrit(e)

-8€ pour chaque hors montois inscrit.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De voter** une participation de **6€** pour chaque montois(e) inscrit(e) et de **8€** pour chaque non montois inscrit.
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 25/02/2025 *S'LO*
ID : 037-263701633-20250214-202505-DE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT



Le Président,
Laurent RICHARD



Signé électroniquement par Laurent RICHARD
Date de signature: 21/02/2025
Qualité : Monts-CCAS Président